



Agent traitant : Catherine SAUDEMONT (02/634.05.89) / Stéphanie CORDIER (02/634.05.75)

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

#### Dossier PU-2019/113

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de Permis d'urbanisme ;

Le demandeur est Monsieur Cédric HALPOUTER, Rue aux Loups, 18a à 1380 LASNE.

Le terrain concerné est situé à 1380 Lasne, Rue aux Loups, 18a, et cadastré 5<sup>ème</sup> Division/Section C/n°447V et dont l'objet est « Extension d'une habitation et aménagement des abords (régularisation partielle) »

Le projet s'écarte des prescriptions urbanistiques du Lotissement B28 (article D.IV.40 du Code du Développement Territorial (CoDT)) notamment et principalement en ce qui concerne :

- 1. L'agrandissement du volume principal est non conforme (zone réservée aux volumes secondaire)
- 2. la toiture plate en façade arrière de 46 M2 ;
- 3. Dépassement du TOS de 10% (volume principal, volumes secondaires et pool house) ;
- 4. Dépassement du TOS pour le Pool house (abri de jardin) ;
- 5. Modification du relief du sol pour le trampoline de 10M2 ;
- 6. Zone de jardin non conforme pour le terrain de tennis, le pool house, la pétanque ;

Le dossier peut être consulté au service Urbanisme de la Commune de Lasne, Place Communale n°1 à 1380 Lasne, à partir du 11 septembre 2019 jusqu'au 2 octobre 2019 du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 uniquement le lundi.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser du 18 septembre 2019 au 2 octobre 2019 :

- Soit par courrier simple ou recommandé au Collège communal, Place Communale, 1 à 1380 Lasne,
- Soit par courrier électronique **identifié** et daté à l'adresse : [urbanisme@lasne.be](mailto:urbanisme@lasne.be).

Des explications techniques sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant ou du service urbanisme du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 uniquement le lundi.

La personne déléguée,



Julie DE KEERSMAECKER  
Responsable du service Urbanisme